



Cercle Montesquieu

Assemblée Générale Mixte

27 septembre 2021



Ordre du jour

- Rapport d'activité 2020
- Point d'actualité 2021
- Rapport financier
- Composition du conseil d'administration
- Modifications des statuts
- Questions diverses
- Vote des résolutions



Rapport d'activité



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020





Crise sanitaire : forte mobilisation

- Mise en place d'un groupe de travail
 - Activités engagées :
 - Flash quotidien spécial Covid,
 - Webinaires EFB
 - Webinaires avec les Amis du Cercle
 - Tiers Conciliateurs,
 - Happy Hours digital,
 - Petits-déjeuners en visio conférence,
- = Maintien de toute l'activité en distanciel

Petit-déjeuner des nouveaux membres

18 novembre 2020



Happy Hours



Webinaire EFB



TIERS 
CONCILIATEURS
WWW.TIERS-CONCILIATEURS.FR



Ce qu'il ne fallait pas manquer



Le flash du Cercle



Un lieu d'échange

13 commissions : le cœur de la vie du Cercle

Gouvernance et RSE

- DJ au féminin
- Gouvernance et Ethique
- Justice économique

Rayonnement territorial et international

- Affaires internationales
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Grand Sud

Economie et Finance

- CAC40
- Finance et Bourse
- Industrie et Commerce
- Santé

Profession et innovation

- Employabilité des DJ
- Factory du Cercle
- Management des Dj

Réunions des commissions : 100 % digital



Commission DJ au Féminin du 17 décembre 2020

Réveille la créatrice qui est en vous : l'innovation juridique par le design



Commission Santé du 16 octobre 2020

La réforme de la loi anti-cadeaux après la publication des derniers textes

Innovation juridique par le Design

Nous rendons le droit Accessible Actionnable Engagé

QUOI

Le nouveau dispositif « anti-cadeaux »

Contrôle préalable – seuils applicables

	Rémunération	Hospitalité	Dons	Financement
Professionnels de santé	300 € par heure 800 € par demi-journée Globalement inférieur à 2.000 €	150 € TTC par repas 50 € TTC par repas ou 5 € TTC par cocktail Montant cumulé ne pouvant dépasser 2.000 € TTC (incl. la taxe de transport) Frais d'inscription en cas de montant de 2.000 € TTC redistribués à hauteur de 1.000 € TTC	5.000 €	1.000 €
Étudiants	80 € par heure 200 € par demi-journée Globalement inférieur à 800 €	PREMIER EN CHARGE INTERDIT	1.000 €	
Associations regroupant des professionnels de santé / étudiants	300 € par heure 800 € par demi-journée Globalement inférieur à 2.000 €			Financer exclusivement des activités de formation 5.000 € Autres types A décaisser par chèque publique ou par virement bancaire

COMMISSION GOUVERNANCE ET ETHIQUE/COMMISSION MANAGEMENT

Commission Management du 8 novembre 2020

LePLAY avocats

RAISON D'ÊTRE SOCIÉTÉ À MISSION

COHESION, AVANTAGES ET EXEMPLES



Commission Gouvernance et éthique : réalisation d'une fiction juridique

- Objectif : sensibiliser les collaborateurs à la mise en place des programmes de lutte contre la corruption
- Un outil gratuit pour tous les membres



Un lieu d'échange

- **Conférences et webinars...**



Un lieu d'échange

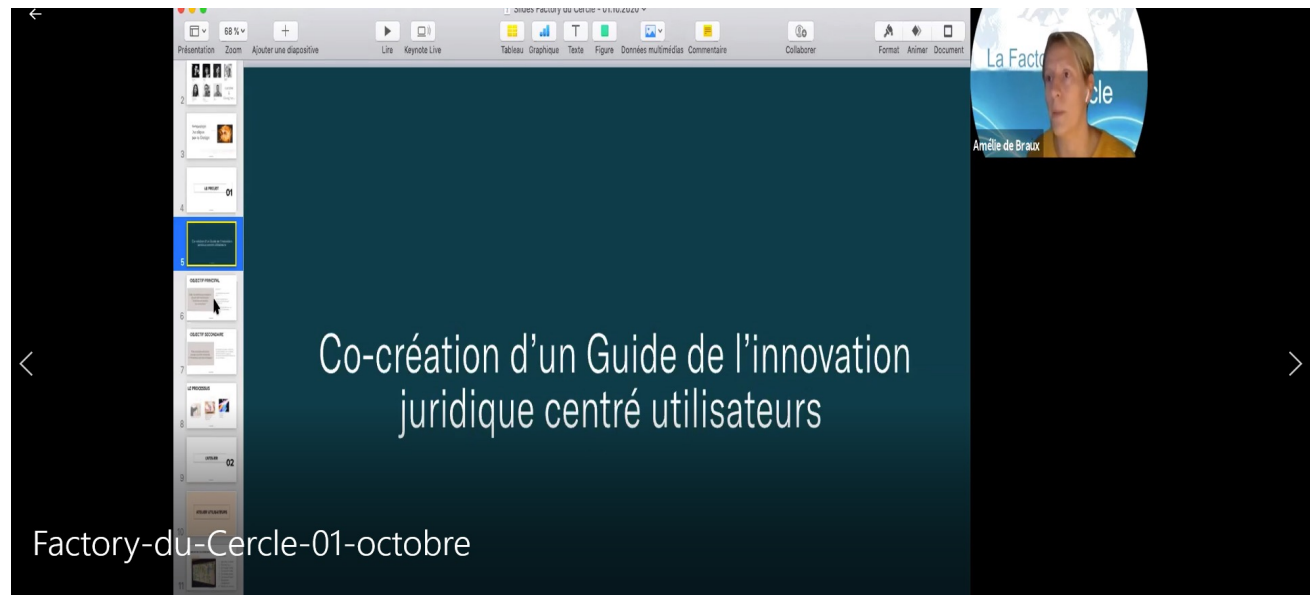
- **Prix du Cercle Montesquieu**
 - Jury constitué de 11 membres du Cercle
 - Remis par Olivier Cousi, Bâtonnier de Paris
 - Lauréat : ***Blockchain et actifs numériques*** de Dominique Legeais





Accompagner les évolutions et la transformation des métiers du droit

- Avec la Factory du Cercle



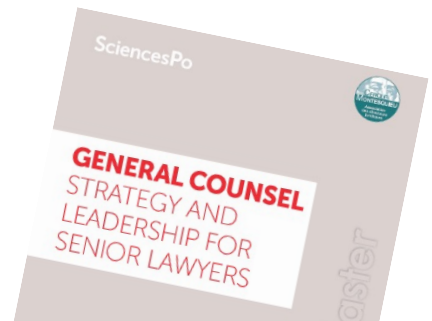
Accompagner les évolutions et la transformation des métiers du droit

- Etude sur la rémunération des juristes
d'entreprises



Partenaire de formations de haut niveau

- **Executive Master General Counsel**
 - Avec Sciences Po Executive Education
- **Renforcement du partenariat avec l'Ecole de Formation du Barreau (EFB)**
 - Elaboration de 4 formations conjointes EFB/ Cercle Montesquieu avec
 - l'AFA
 - La CNIL
 - L'Autorité de la Concurrence
 - L'Hadopi
- **Partenariat avec l'EM Lyon**
 - Master spécialisé Juriste Manager International full time et alternance
- **Poursuite des partenariats déjà engagés**
 - Bourse d'études Herbert-Smith Freehills



Acteur engagé sur les grands enjeux sociétaux, économiques internationaux

- Inclusion et handicap
 - Partenariat Droit comme un H
 - Enquête
 - Atelier formation sur la législation
 - Semaine du Handicap



Helena Pons-Charlet
Directrice Juridique Digital Crimes Unit Microsoft
Membre du Cercle Montesquieu, en charge du projet Inclusion et Accessibilité

Laure Lavorel
Présidente du Cercle Montesquieu

Stéphane Baller
Délégué Général Droit comme un H

36 directions juridiques
d'entreprises sur 37 prêtes à
accueillir un juriste en situation de
handicap !

Microsoft

Cercle Montesquieu

AFJ

ATORUS EXECUTIVE
TALANTA MANAGEMENT

PARIS CITY PLACE OF DE LA W/DROIT

- Partie prenante de Paris, place de Droit
- Mobilisation sur l'avocat en entreprise et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise



Vie du Cercle

- **Maintien de l'engagement des « Amis du Cercle »**
 - Objectif : Valoriser nos partenariats avec les Cabinets Amis du Cercle et améliorer nos moyens financiers
 - 11 cabinets partenaires : Ashurst, De Pardieu Brocas Maffei, DLA Piper, DWF, Fréget Associés, Gide, Herbert Smith, Latham & Watkins, Racine, Skadden, Vogel & Vogel

- **Application mobile**

- Faciliter les interactions avec les membres
- Complémentaire du site internet
- Disponible sur





Vie du Cercle

- Ambassadeurs du Cercle
 - Tribune et articles dans la presse
 - Interview vidéo de parlementaires
- Groupe de travail sur le positionnement du Cercle



Rapport Financier



Comptes 2020

- **Recettes : 281 484 €**
(252 974 en 2019)
 - **Cotisations** **170 716 €**
(127 560 en 2019)
 - **Dons Amis du Cercle** **110 000 €**
(idem en 2019)

Comptes 2020

- **Dépenses : 236 787 €**
(218 596 € en 2019)
 - **Mission Déléguée Générale** **132 863 €**
(129 360 € en 2019)
 - **Moyens supplémentaires (Covid)** **7 640 €**
 - **Webmaster & Réseaux sociaux** **17 525 €**
 - **Com & Lobbying Agence IMAGE 7** **28 800 €**
 - **Etude & Consultations experts** **14 600 €**
 - **Soutien IHEJ** **5 500 €**

Comptes 2020

- **Résultat 2020 : + 44 696 €**
(34 378 € en 2019)
 - **C. Courant au 31/12/2020 : 128 051 €**
(70 669 € au 31/12/2019)
 - **Placements Trésorerie au 31/12/20**
 - Compte sur livret + 12 596 €
 - Livret A + 53 708 €
- Total 66 304 €**



Composition du Conseil d'administration



- **Renouvellement ou nomination (nom en gras) des administrateurs suivants :**

- Béatrice Bihl
- **Aurélien Hamelle**
- Anne-Sophie Le Lay
- Boris Stoykov
- Philippe Sumeire
- Valérie Valais



Résolutions à titre ordinaire

Résolution n°1

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport d'activité pour l'exercice 2020, présenté par le Conseil d'Administration, l'approuve.

Résolution n°2

- L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport financier pour l'exercice 2020, l'approuve dans tous ses termes et arrête les comptes aux chiffres indiqués dans ce rapport, soit un solde positif au 31 décembre 2020 de 44 696 euros.
- L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion.



Résolution n°3

- Il est tout d'abord rappelé que les administrateurs suivants poursuivent leur mandat dont le terme n'arrivait pas à échéance ce jour :
 - Olivier Belondrade
 - Jacques-Olivier Boudin
 - Yannick Chalmé
 - Jean-Pierre Charlet
 - Stéphane Collinet
 - Nathalie Debeir
 - Nicolas Guérin
 - Martial Houlle
 - Xavier Hubert
 - Laure Lavorel
 - Marc Mossé (es qualité Président de l'AFJE)
 - Denis Musson
 - Pascale Neyret
 - Claire Olive-Lorthioir
 - Bénédicte Wautelet
- L'Assemblée Générale nomme en sus pour la 1ère fois (nom en majuscule) ou pour le renouvellement de leur mandat, les administrateurs suivants :
 - Béatrice Bihl
 - **Aurélien HAMELLE**
 - Anne-Sophie Le Lay
 - Boris Stoykov
 - Philippe Sumeire
 - Valérie Valais
- L'Assemblée Générale charge l'ensemble des administrateurs, conformément aux stipulations statutaires, de nommer un Bureau au sein de leur Conseil.



Résolutions à titre extraordinaire

Résolution n°4

- L'Assemblée Générale approuve l'insertion à l'article 6 « Membres » d'un nouvel article 6.7 rédigé de la manière suivante :
« 6.7. Le titre de Président d'Honneur est attribué aux anciens Présidents de l'association. »

Résolution n°5

- L'Assemblée Générale approuve l'insertion d'un nouvel article 14 bis rédigé de la manière suivante :

« Article 14 bis – Comités d'Orientation Stratégique

a) Missions des Comités d'Orientation Stratégique

L'association est dotée d'un ou plusieurs Comité(s) d'Orientation Stratégique, institué(s) pour traiter d'une thématique qui leur sera respectivement attribuée par le Conseil d'administration.

La mission de ces Comités consiste à accompagner le Conseil d'administration et le Bureau dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'association ainsi que dans leur réflexion sur les sujets majeurs dont l'association pourrait se saisir afin de réaliser son objet.

Ces Comités ont un rôle consultatif.

b) Composition des Comités d'Orientation Stratégique

Chaque Comité d'Orientation Stratégique est composé de [six (6)] membres au moins et douze (12) membres au plus

Le Président de l'association, ainsi que le (la) secrétaire de séance choisi(e) parmi un des membres du Bureau de l'association, sont membres de plein droit de chaque Comité d'Orientation Stratégique.

Les autres membres, tiers à l'association, du Comité d'Orientation Stratégique sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Bureau, en recherchant entre eux une parité d'hommes et de femmes. Ils sont nommés pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, renouvelable pour une même durée et assurent cette fonction de manière bénévole. Chaque membre du Comité d'Orientation Stratégique ne peut effectuer plus de deux (2) mandats consécutifs.

Ces membres du Comité d'Orientation Stratégique sont des personnalités qualifiées issues du monde juridique, économique, des affaires ou de la fonction publique, membres ou non de l'association, reconnues pour leur expertise et qui partagent les valeurs portées par l'association.

Le Président de l'association préside chaque Comité d'Orientation Stratégique.

Seront également invités à chaque Comité d'Orientation Stratégique, selon une répartition déterminée par le Bureau de l'association : au moins un (1) des quatre (4) derniers Présidents de l'association

au moins deux (2) autres membres du Bureau, étant précisé qu'en plus du Président de l'association, seule la moitié des membres du Bureau de l'association pourra assister à une réunion d'un Comité, y compris le secrétaire de séance membre de plein droit.

c) Réunions des Comités d'Orientation Stratégique

Chaque Comité d'Orientation Stratégique se réunit au moins une (1) fois par an sur convocation du Président de l'association, et aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige en tout endroit indiqué dans la convocation.

Les réunions de chaque Comité d'Orientation Stratégique peuvent également se tenir par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification des participants et assurant leur participation effective.

L'ordre du jour est établi par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau de l'association.

Un Comité d'Orientation Stratégique ne délibère valablement que si le tiers (1/3) au moins de ses membres en exercice sont présents. Les délibérations du Comité d'Orientation Stratégique sont votées à la majorité des membres présents. Nul ne peut voter par procuration au sein du Comité. »



Résolution à titre ordinaire

Résolution n°6

- Tous pouvoirs sont donnés au porteur du présent procès-verbal ou d'un extrait pour accomplir toutes formalités nécessaires.